



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Inde

Question écrite n° 93062

### Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent interroge M. le ministre de la défense concernant le récent voyage en Inde au cours duquel ce dernier accompagnait le Président de la République. Lors de cette visite, de nombreux sujets ont été évoqués : l'annonce d'un contrat (qui devrait être) prochainement signé portant sur l'acquisition de 36 rafales, des promesses d'investissements à hauteur de 15 milliards d'euros dans le secteur des énergies renouvelables, la potentielle vente de réacteurs EPR à l'Inde. Au-delà de la diplomatie économique du pays, dont les succès manifestes monopolisent l'attention médiatique et tendent à éclipser les sujets géopolitiques, il souhaiterait savoir quelles sont les pistes d'approfondissement du partenariat stratégique entre les deux pays, notamment en termes de lutte contre le terrorisme et de coopération militaire dans cette région stratégique.

### Texte de la réponse

Le partenariat stratégique franco-indien se décline en plusieurs volets au nombre desquels figurent la lutte contre le terrorisme et la coopération militaire. Ces sujets ont été évoqués lors de la visite d'Etat que le Président de la République a effectuée en Inde du 24 au 26 janvier 2016. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, la déclaration conjointe du Premier ministre indien et du Président de la République française du 25 janvier 2016 témoigne de la parfaite convergence de vues entre les deux pays sur ce sujet. Cette déclaration salue le rôle stabilisateur de l'Inde en Asie du Sud et renvoie les Etats à leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme. La coopération franco-indienne en matière de lutte contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre du dialogue stratégique mené par le conseiller diplomatique du Président de la République française et le conseiller à la sécurité nationale de la République de l'Inde. Cette coopération fait l'objet d'un dialogue bilatéral dédié, piloté par les ministres des affaires étrangères des deux pays, auquel participe le ministère français de la défense. A l'occasion de la visite présidentielle de janvier 2016, la France et l'Inde ont décidé de renforcer leur collaboration dans ce domaine, tant sur le plan opérationnel que sur celui du renseignement. Plus généralement, la relation de défense avec l'Inde est structurée par la tenue annuelle d'un haut comité de défense présidé par le directeur général des relations internationales et de la stratégie du ministère français de la défense et le secrétaire général du ministère indien de la défense. Ce haut comité conclut un cycle de rencontres comprenant des réunions d'états-majors, un sous-comité militaire et un sous-comité des équipements de défense. Le caractère unique de la relation de défense franco-indienne a été illustré par la participation de 126 militaires français au défilé organisé à New Delhi, le 26 janvier dernier, à l'occasion de la célébration en Inde du Jour de la République. Cet événement exceptionnel est intervenu six ans et demi après la participation d'un contingent militaire indien aux cérémonies du 14 juillet à Paris. Enfin, il est précisé que la coopération militaire avec l'Inde se traduit par des formations, des échanges d'officiers et des exercices réguliers auxquels prennent part les trois armées françaises et leurs homologues indiennes. A l'avenir, la mise en place d'exercices interarmées et la définition de plans de coopération pluriannuels, permettant d'évoluer d'une logique d'actions vers une logique de projets, pourraient être envisagées. Des perspectives de collaboration intéressantes existent également dans le domaine maritime, concernant le renseignement, la lutte contre le terrorisme et la cyber-sécurité dans l'océan Indien.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Luc Laurent](#)

**Circonscription** : Val-de-Marne (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 93062

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Défense

**Ministère attributaire** : Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [9 février 2016](#), page 1106

**Réponse publiée au JO le** : [29 mars 2016](#), page 2539